



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 98494

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle à nouveau l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le dispositif de reconstitution de carrière prévu par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, n'ayant pas obtenu de réponse à sa question n° 24801. Selon l'article 75, le bénéfice des dispositions de l'article 3 de la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987 relative à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord peut être de nouveau demandé par les intéressés dans le délai de deux ans suivant la promulgation de la présente loi. Le décret ad hoc n'ayant toujours pas été publié, les anciens combattants sont aujourd'hui préoccupés par ce qu'ils considèrent comme un retard inexplicable et non justifié de l'application de la loi. En conséquence, elle lui demande de lui faire part des mesures qu'il envisage de prendre pour assurer le règlement de la situation de certains anciens combattants rapatriés d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98494

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6766